

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	25
Absents et Excusé(es)	:	01
Procurations(s)	:	03

Délibération affichée

Le 05 OCT. 2026

N° d'ordre : 95/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jénia 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint* (procuration donnée à M. MARCEL Didier, Conseiller Municipal) - M. FARIAL Harold, Conseiller Municipal (procuration donnée à Mme JÉRÉMIE Marie-Louise, Conseillère Municipale) ; Mme OUSSSELIN Johanna, Conseillère Municipale (procuration donnée à Mme PELLERIN Alicia, Conseillère Municipale).

*M. ISSA Jean-François à quitter la séance à 18h50.

ABSENTS : M. PERAIN Franck, Conseiller Municipal.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PROPOSANT DEUX CONTRIBUABLES APPELÉS À SIÉGER À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à l'instar de la CCID, la loi prévoit au niveau de l'EPCI une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La commission intervient dans l'évaluation des valeurs locatives, l'examen des réclamations, et l'émission d'avis sur les questions relatives aux impôts directs locaux.

Chaque commune membre de l'EPCI doit proposer, deux contribuables, âgés d'au moins 25 ans, jouissant de ses droits civiques et régulièrement inscrits au rôle des impôts directs locaux de la commune.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de proposer deux contribuables.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR DONT 03 PROCURATIONS

(M. ISSA Jean-François, M. FARIAL Harold, Mme OUSSELIN Johanna)
ET

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland).

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER les deux contribuables suivant pour la CIID.

-M. BALTYDE Jean-Michel

-M. ARMAND Olivier

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

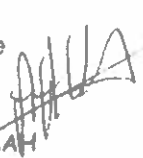
02 OCT. 2026

05 OCT. 2026

Fait à Basse-Terre, le 30 SEP. 2026

Le Maire,

André ATALLAH
GUADELOUPE

Le Maire

André ATALLAH
GUADELOUPE